PRÉFET
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le préfet

Ajaccio, le 19 OCT. 2026

Monsieur le directeur,

Par courrier du 12 août 2026, vous m'avez saisi, en application de l'article D.361-7-2 du code de l'énergie, pour fixer la capacité globale de raccordement du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Corse.

Après examen des avis recueillis, je note que la capacité globale proposée de 400 MW est cohérente avec les objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie, la dynamique de développement des installations de production d'énergie renouvelable conformément aux critères prévus à l'article D. 361-7-2 du code de l'énergie.

Je vous invite à poursuivre le processus d'élaboration du futur S3REnR de Corse sur la base d'une capacité globale de raccordement de 400 MW au titre des ouvrages nouveaux à créer en application du 3° de l'article D.361-7-7 du code de l'énergie.

En complément, vous définirez les conditions permettant de mobiliser 108 MW d'investissements supplémentaires au titre du « réservoir de travaux » prévu au 8° de l'article D.361-7-7 du code de l'énergie.

A l'issue de l'élaboration du futur S3REnR, vous me notifierez le projet de schéma et soumettrez à mon approbation le montant de la quote-part unitaire. Mes services restent à votre disposition pour permettre la publication du S3REnR révisé dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le 25 juin 2028.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet,

Eric JALON

Monsieur le directeur d'EDF
2, avenue Impératrice Eugénie
BP 406
20174 AJACCIO CEDEX

DREAL Corse : Immeuble Paglia Orba - Lieu dit Croix d'Alexandre - Route d'Alata - 20090 AJACCIO
Standard :04 20 61 96 00 Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 16h
Adresse électronique : DREAL-Corse@developpement-durable.gouv.fr
www.corse.developpement-durable.gouv.